

LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS MÉTROPOLITAINS



Construction et développement d'équipements, soutien aux communes... Découvrez dans ce dossier comment Tours Métropole Val de Loire assure la bonne diffusion de la culture sous toutes ses formes sur son territoire.

3 QUESTIONS À ...



Cédric de Oliveira,
Vice-Président, délégué aux équipements
culturels et à la communication

COMMENT LA MÉTROPOLE SOUTIENT-ELLE LA CULTURE ?

C.D.O.: La culture est un domaine sur lequel nous n'avons jamais transigé. Chaque année, c'est l'un des seuls budgets qui ne fait pas débat au sein du conseil métropolitain. Depuis 2014, ce consensus nous a permis d'investir 15 M€ pour financer la fin de la construction du Centre de Création Contemporaine Olivier Debré et 2 M€ pour le début du projet du nouveau Centre Chorégraphique National de Tours, et 29 M€ ont été fléchés en dépense de fonctionnement pour nos équipements. Par ailleurs, lors de la crise COVID, marquée par l'annulation de nombreux projets, nous pouvons nous féliciter d'avoir été à la hauteur des attentes des acteurs du secteur, mais également du public, en maintenant les financements aux équipements métropolitains.

C.D.O.: 2023 a été marquée par une activité soutenue et une réelle dynamique. Les équipements culturels métropolitains ont accueilli plus de 100 000 personnes sur l'année. Cette belle fréquentation est la réponse aux demandes des habitants de notre territoire. Il nous faut continuer à aller au-devant de leurs souhaits et leur proposer de découvrir de nouveaux horizons artistiques, mais également ce à quoi ils aspirent dans les différents domaines pour apprendre, se divertir, partager des moments forts entre amis et en famille. Au-delà du succès populaire, je tire une vraie fierté de la programmation proposée au sein de nos équipements. La culture doit s'adresser à tous et à tous les âges. La mise en place d'un plan culture école en 2023 a par exemple permis d'éduquer et de promouvoir l'art aux plus jeunes.

QUELLE EST LA DYNAMIQUE POUR LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS MÉTROPOLITAINS ?

LA CULTURE PARTICIPE AU RAYONNEMENT DE NOTRE TERRITOIRE. COMMENT LA MÉTROPOLE ACCOMPAGNE-T-ELLE LES COMMUNES DANS CE DOMAINE ?

C.D.O.: Ardent défenseur de l'esprit métropolitain, je reste également attaché aux identités de chaque commune dans le choix de leur programmation. L'agenda culturel, proposé à la fin de chaque numéro du magazine de la Métropole, est un parfait exemple de ce partage pour tous les habitants de notre territoire. Avec 15 M€ reversés depuis 2017, la Métropole contribue aussi au soutien des associations culturelles sur la base du pacte fiscal et financier souscrit avec les communes, ainsi qu'au fonctionnement de deux équipements municipaux importants : le Conservatoire à Rayonnement Régional Musique Théâtre Danse Francis Poulenc, et le Musée des Beaux-Arts de Tours.

COMMENT FONCTIONNENT LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS MÉTROPOLITAINS ?

En développant et en lançant la construction d'équipements culturels accessibles à tous afin d'accueillir des manifestations dont l'audience dépasse le strict niveau communal, Tours Métropole Val de Loire assure la bonne diffusion de la culture sous toutes ses formes sur son territoire.

DE LA CONSTRUCTION À LA GESTION

Étape 1:

Les bâtiments culturels métropolitains sont construits sous maîtrise d'ouvrage de Tours Métropole Val de Loire. 7 des 8 projets d'équipements ont ainsi été initiés depuis la création de l'intercommunalité en 2000 (le Théâtre de Verdure, déjà existant à Saint-Étienne-de-Chigny, a été reconnu d'intérêt métropolitain après la disparition du syndicat intercommunal gestionnaire).



Étape 2:

La gestion des équipements métropolitains est confiée aux communes, siège de ces établissements, ou à des associations professionnelles, spécialisées dans les domaines artistiques concernés. Des conventions pluriannuelles permettent de soutenir financièrement le fonctionnement des équipements, de donner les moyens d'investir, et de mettre en perspective le travail des structures. Aux côtés de Tours Métropole Val de Loire, les principaux autres financeurs sont le Ministère de la Culture, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Région Centre-Val de Loire, le Département d'Indre-et Loire, la Ville de Tours pour les équipements sur son territoire et l'association concernée, sur ses recettes propres.



En chiffres :

100 000

personnes accueillies dans
les équipements culturels
métropolitains en 2023

232 148

prêts (livres, CD, DVD,
revues...) en 2023 à la
Médiathèque François
Mitterrand

104

événements
organisés en 2023
au Temps Machine

DES ASSOCIATIONS LABELLISÉES



Parmi les associations gestionnaires d'équipements culturels métropolitains, trois sont détentrices d'un label national, délivré par le Ministère de la Culture :

- Label Centre Dramatique National pour le Théâtre Olympia à Tours, en 2017.
- Label Scène de Musiques Actuelles pour Le Temps Machine à Joué-lès-Tours, en 2013.
- Label Centre d'Art National pour le Centre de création contemporaine Olivier Debré à Tours, en 2022.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour être reconnu d'intérêt métropolitain, les équipements culturels doivent répondre à l'un de ces trois critères :

- La capacité d'accueil avec la fréquentation du public qui doit dépasser le niveau communal.
- La carence d'équipement similaire, qui soit présent sur le territoire métropolitain.
- La singularité de l'équipement qui complète l'offre existante.

LA CARTE DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS MÉTROPOLITAINS

Médiathèque, théâtre, lieu d'exposition ou de production ... Avec huit équipements culturels reconnus d'intérêt métropolitain à ce jour, notre territoire dispose d'une offre culturelle riche et variée.



© Mélanie Luseault

1 Théâtre de Verdure

Programmation : Accueil de spectacles et de concert en plein-air.

S'y rendre : Route C5, Saint-Étienne- de-Chigny, 37230

2 La Parenthèse

Programmation : L'espace est composé d'une salle de spectacle et d'une médiathèque avec un axe fort autour du numérique et du jeu vidéo. Riche de cette diversité culturelle, La Parenthèse offre des activités complémentaires où s'entremêlent différents domaines artistiques, à destination de toutes les tranches d'âge : temps forts autour de l'art numérique et de la culture du jeu vidéo, la littérature jeunesse, la relation entre le numérique et le vivant...

S'y rendre : 14 boulevard Léo Lagrange, 37510 Ballan-Miré.
www.laparenthese-ballan-mire.fr



© Benjamin Dubuis



© Léonard de Serres

3 Le Temps Machine

Programmation : Avec des concerts qui font la part belle à l'émergence, aux groupes locaux mais aussi aux têtes d'affiche, Le Temps Machine est une salle incontournable pour profiter de la scène musicale actuelle.

S'y rendre : Parvis Miles Davis, 45-49 rue des Martyrs 37300 Joué-lès-Tours. www.letempsmachine.com





© Léonard de Serres



4 Théâtre Olympia

Programmation : Structure de création et d'insertion professionnelle, dotée d'un ensemble artistique (Jeune Théâtre en région Centre-Val de Loire), le Théâtre Olympia est aujourd'hui clairement identifié sur le territoire national comme un pôle de la jeune création contemporaine notamment avec le festival WET*. Il fait partie des 38 CDN de France dont le rôle principal est la création de pièces de théâtres originales, accessibles à tous.

S'y rendre : 7, rue de Lucé – 37000 Tours. 02 47 64 50 50. www.cdntours.fr

5 CCC OD

Programmation : Expositions d'art contemporain ainsi qu'une riche programmation associée à celles-ci (conférences, performances, rencontres, visites commentées...).

S'y rendre : Jardin François 1^{er}, 37000 Tours. 02 47 66 50 00 - cccod.fr



© Léonard de Serres



6 Point H'UT

Programmation : Le Point H'UT est imaginé comme un espace de croisements artistiques au service des scénographes, urbanistes, architectes, circassiens, chorégraphes, paysagistes et autres créateurs de l'espace public. Lieu atypique du fait de ses dimensions, il accueille, tour à tour, des résidences, des formations, mais aussi des arts spectaculaires ou encore des laboratoires artistiques et urbains.

S'y rendre : 20, rue des Grands Mortiers, 37700 Saint-Pierre-des-Corps. 02 47 67 55 90. www.pointhaut.com.

© Léonard de Serres



8 37° Parallèle

Programmation : Sorties de résidence artistique, soirées spectacles, concerts deux à quatre fois dans l'année, Festival arts vivants pluridisciplinaires.

S'y rendre : Allée Roger Lecotte, site des Grandes Brosses, Tours-Nord / Mettray. 09 70 52 12 81 - le37e.fr

© Léonard de Serres



7 Médiathèque François Mitterrand

Programmation : Expositions et de nombreuses animations variées tout au long de l'année pour petits et grands : ateliers d'arts plastiques, heures du conte, club de lecture, ateliers d'écriture, spectacles, projections de films, sessions de jeux vidéo, concerts...

S'y rendre : 2 esplanade François Mitterrand / 32, rue de Tourcoing 37100 Tours. 02 47 54 30 42. www.bm-tours.fr

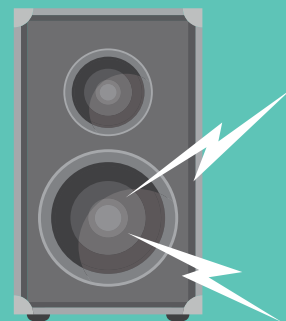
DES ÉQUIPEMENTS DE HAUTE QUALITÉ

Avec des équipements à la pointe de la technologie et en agissant en faveur des transitions écologiques et énergétiques, les équipements culturels métropolitains rayonnent bien au-delà de leur programmation.

AU TEMPS MACHINE, UNE SALLE UNIQUE EN FRANCE

Située à Joué-lès-Tours, Le Temps Machine est devenue la première salle de concert française à se doter d'un système de diffusion sonore spatialisée. Depuis 2023, grâce au soutien financier de Tours Métropole Val de Loire, de la Région Centre-Val de Loire et du Centre national de la Musique, sa grande salle est équipée de la technologie Soundscape, offrant au public une nouvelle dimension sonore et une expérience unique du concert.

Les sensations de perception sont démultipliées par rapport à l'habituel son stéréo. À l'instar du Dolby au cinéma, il est possible d'entendre les artistes avec un équilibre sonore identique, offrant par ailleurs une restitution parfaite de leur position sur scène et une distinction plus nette de chaque instrument, quelle que soit la position en salle.



DES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Au **37° Parallèle**, les décors des spectacles sont mutualisés et recyclés. Le parc de lumière est changé progressivement en LED et des travaux de voirie ont été réalisés pour améliorer les accès techniques et la gestion de l'écoulement des eaux pluviales dans les espaces verts du parc des Grandes Brosses.

Au **Temps Machine**, une restauration publique quasi-exclusivement végétarienne a été mise en place. Le nombre de programmes imprimés a été réduit en 2023, passant de 10 000 exemplaires contre 17 000 précédemment.



À la **médiathèque François Mitterrand**, afin de limiter l'envoi de courriers papier, des courriers de rappels sont envoyés par sms ou courriels et une boîte pour le retour des documents a été installée devant l'entrée. Le tri sélectif a par ailleurs été mis en place au sein du bâtiment.

À l'occasion de l'édition 2024 d'**Aucard de Tours**, organisée sur le site métropolitain de la Gloriette, une équipe d'ambassadeurs du tri a réalisé une opération de sensibilisation aux gestes éco-citoyens auprès des festivaliers. Une bonne manière de joindre l'utile à l'agréable !

Au **CCC OD**, le bâtiment est notamment chauffé par géothermie. Une pompe à chaleur est reliée par 16 points enterrés autour du secteur. Des ruches sont également installées l'été sur le toit pour une production de miel vendu sur place.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En plus d'être desservi par la ligne de tramway, le CCC OD et Le Temps Machine partagent un autre point commun. Ces deux équipements métropolitains ont été salués nationalement en obtenant le label « Architecture contemporaine remarquable », respectivement en 2019 et en 2023. Celui-ci est attribué aux immeubles, aux ensembles architecturaux, aux ouvrages d'art et aux aménagements de moins de 100 ans qui ne sont pas classés ou inscrits au titre des monuments historiques. Une belle reconnaissance pour notre territoire et les architectes à l'origine des projets : Francisco et Manuel Aires Mateus pour le CCC OD et Jacques Moussafir pour Le Temps Machine.



LES PROJETS SOUTENUS PAR LA MÉTROPOLE

Compétente sur la construction d'équipement culturel, Tours Métropole Val de Loire soutient également activement les acteurs et les projets culturels du territoire.

LE CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE TOURS

Lieu de création, de recherche et de formation spécifique pour la danse contemporaine, le Centre chorégraphique national à Tours (CCNT) est l'un des 19 Centres chorégraphiques nationaux, labellisé par le Ministère de la Culture. Il est dirigé par Thomas Lebrun.

Depuis 2023, Tours Métropole Val de Loire verse à l'association gestionnaire une subvention annuelle de fonctionnement de 50 000 €.

Trop à l'étroit dans ses locaux actuels, le CCNT fait par ailleurs l'objet d'un nouveau projet d'équipement porté par la Ville de Tours, dans la ZAC Beaumont-Chauveau, desservie par la future ligne B du tramway. Le coût de l'opération s'élève à 14,7 M€ HT avec un soutien financier de Tours Métropole Val de Loire à hauteur de 3,7 M€. L'ouverture au public est prévue début 2029.



LE BATEAU IVRE

En 2021, Tours Métropole Val de Loire est devenue sociétaire de la SCIC Ohé (gestionnaire du Bateau Ivre), en souscrivant au capital de la coopérative à hauteur de 10 000 €, soit 100 parts de 100 €.

En parallèle, la Métropole a également participé au financement des travaux de rénovation du bâtiment, à hauteur de 300 000 € dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, ainsi qu'aux aménagements des gradins pour un montant de 74 900 € en 2023, permettant d'augmenter la jauge du public.

LE GRAND THÉÂTRE DE TOURS

Afin d'accompagner les actions du Grand Théâtre de Tours et de son opéra, Tours Métropole Val de Loire s'est engagée à verser en 2024, 2025 et 2026 un fonds de concours de 200 000 € par an à la Ville de Tours.



LE SAVIEZ-VOUS ?

D'un commun accord entre Tours Métropole Val de Loire et ses communes membres, l'ensemble des subventions sportives et culturelles relève depuis le 1^{er} janvier 2022 directement des communes.

Pour assurer la pérennité de ce soutien au tissu associatif, 4,75€/habitant, soit 2,7M€ par an, sont ainsi alloués via le pacte fiscal et financier établi en 2022 entre la Métropole et ses communes.

Chaque association doit donc s'adresser à sa commune de rattachement pour une demande de subvention. Ensuite, les communes décident des attributions de subvention, au vu de l'enveloppe budgétaire disponible.



RESTEZ CONNECTÉ ET SUIVEZ-NOUS !

➔ WWW.TOURS-METROPOLE.FR

